

A black and white photograph of a person sitting at a desk, writing in a notebook with a pen. A laptop is open to the right. A semi-transparent grey box is overlaid on the left side of the image, containing the text 'Exemples chiffrés' in red.

Exemples chiffrés

Nouveaux contrats souscrits à compter du 27 septembre 2017

Exemple 1 : Primes versées < ou > 150.000 € par le bénéficiaire des produits & rachat sur un contrat de – 8 ans

30 sept. 2017

Mars 2021

Mai 2022

Contrat - de 8 ans

Ouverture
du contrat:
Versement
140.000 €

Rachat =
30.000 €
Produits =
5.000 €

Déclaration
IRPP :
choix donné au
contribuable
entre barème
progressif IRPP
ou PFU

PFO obligatoire

Si PFU

PFO 12,8% = 640 €
PS 17,2 % = 860 €

Prélèvement total =
1.500 €

Taux PFU 12,8 % =
640 €

Régularisation
PFU-PFO
= 640 - 640
= 0 € à payer au
Trésor



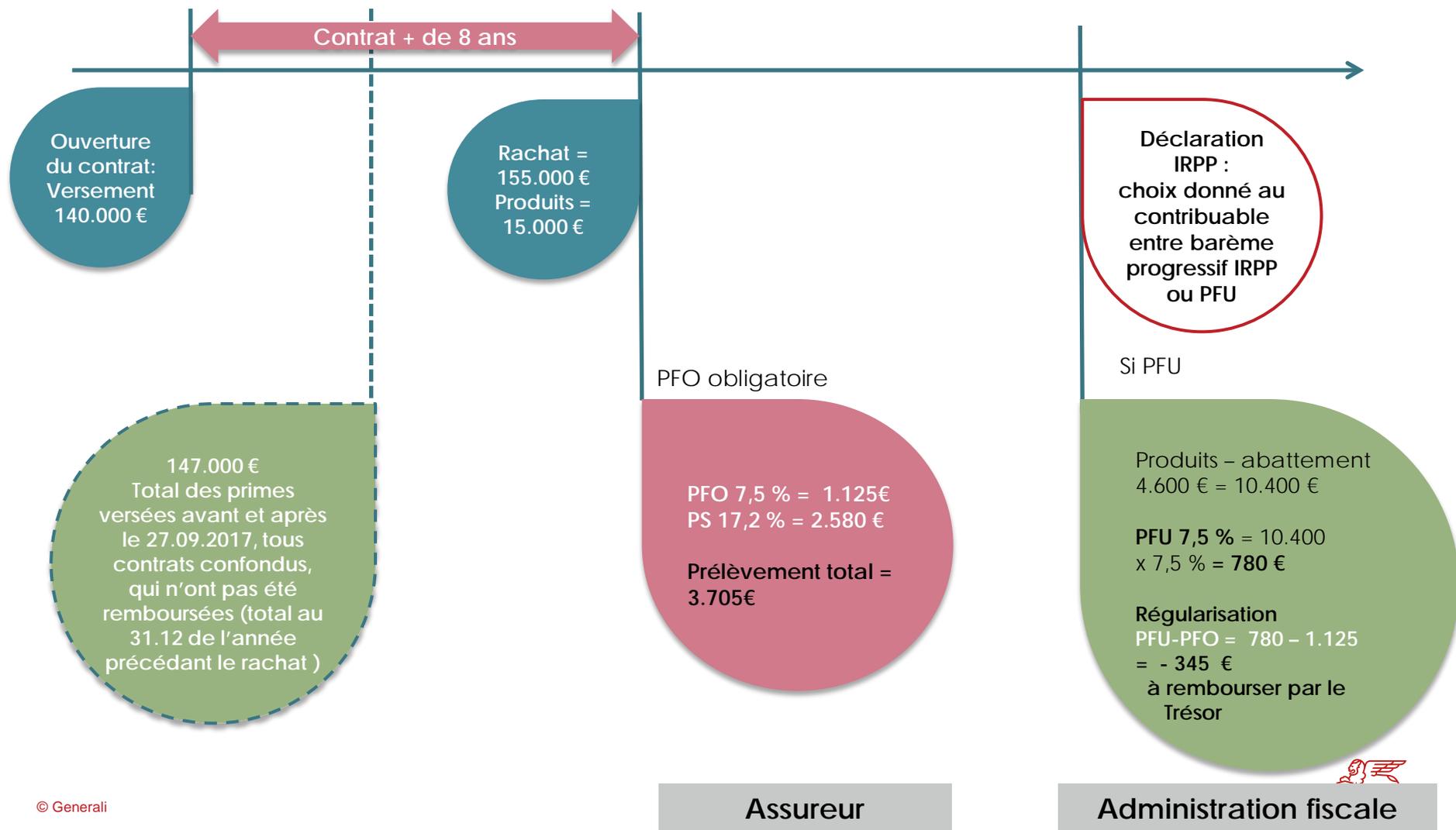
Exemple 2 : Primes investies < 150.000 € par par le bénéficiaire des produits & rachat sur un contrat de + de 8 ans

15 oct. 2017

31 déc. 2026

Avril 2027

Mai 2028



Exemple 3 : Primes investies > 150.000 € par par le bénéficiaire des produits & rachat sur un contrat de + 8 ans

5 janv. 2018 31 déc. 2026 Avril 2027 Mai 2028



Ouverture du contrat:
Versement
800.000 €

Rachat =
845.000 €
Produits =
45.000 €

800.000 €
Total des primes versées avant et après le 27.09.2017, tous contrats confondus, qui n'ont pas été remboursées (total au 31.12 de l'année précédant le rachat)

PFO obligatoire

PFO 7,5% = 3.375€
PS 17,2 % = 7.740 €

Prélèvement total =
11.115€

Déclaration IRPP :
choix donné au contribuable entre barème progressif IRPP ou PFU

Si PFU

Total PFU* = 4.968 €

Régularisation :
PFU – PFO
= 4.968 – 3.375
= 1.593 € à payer au Trésor

Assureur

Administration fiscale

* Détail du calcul du PFU effectué par le Trésor pour la prise en compte du seuil de 150.000 €

Calcul de la quote-part de produits soumise au taux de PFU à 7,5 % :

$$= \frac{150.000 - 0}{800.000}$$

$$= 0,1875$$

1/ PFU à 7,5 %

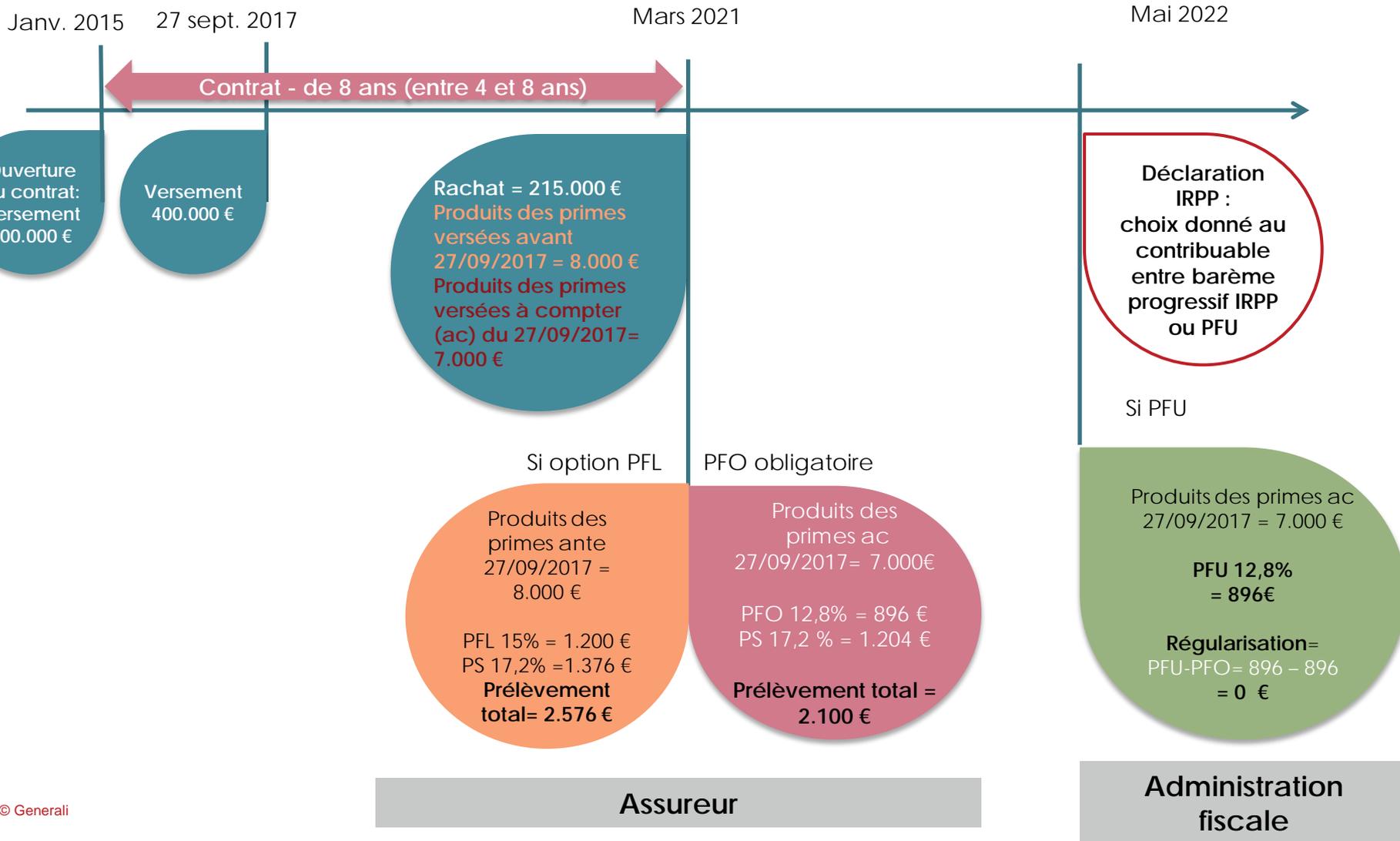
- 0,1875 x 45.000 = 8.438 €
- Abattement prioritaire sur PFU 7,5 % = 4.600 € (personne seule)
- 8.438 – 4.600 = 3.838 €
- 3.838 x 7,5 % = 288 €

2/ PFU à 12,8 %

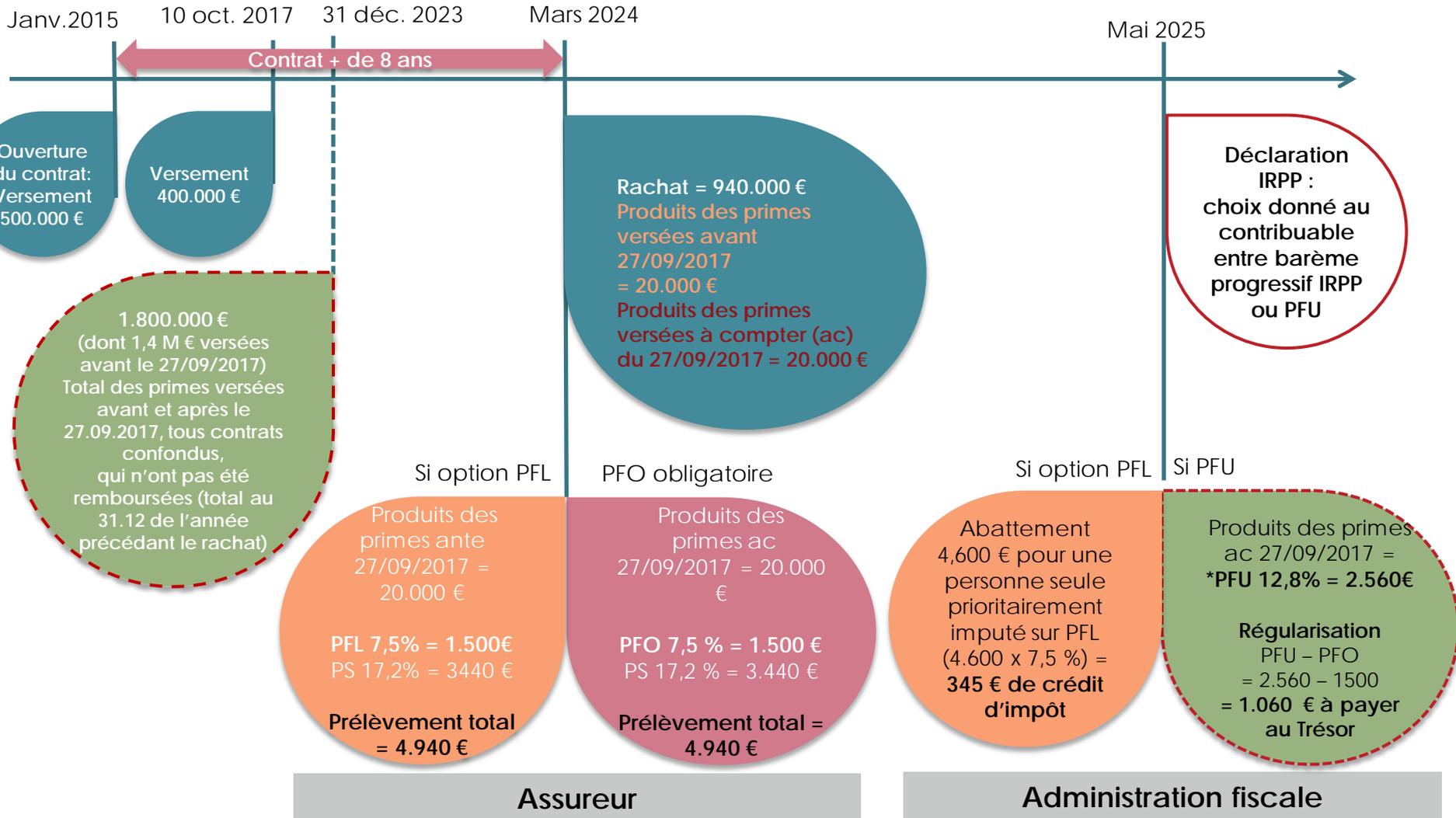
- 0,8125 x 45.000 ou (45.000 – 8.438) = 36.562 €
- 36.562 x 12,8 % = 4.680 €

Contrats souscrits avant le 27 septembre 2017 avec primes investies avant et après cette date

Exemple 4 : Primes investies < ou > 150.000 € par le bénéficiaire des produits & rachat sur un contrat de – 8 ans



Exemple 5: Primes investies > 150.000 € par le bénéficiaire des produits & rachat sur un contrat de + de 8 ans



* Détail du calcul du PFU effectué par le Trésor pour la prise en compte du seuil de 150.000 €

Calcul de la quote-part de produits soumise au taux de PFU à 7,5 % :

$$\frac{150.000 - 150.000}{400.000} = 0$$

- 1/ PFU à 7,5 % = 0
- 2/ Intégralité des produits soumis au PFU au taux de 12,8 %
 ➔ 20.000 x 12,8 % = 2.560 €